

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	10

Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur LALANNE Patrice, Maire**.

Présents : Mme TISSIER Fabienne, M. DARDERES Paul, M. BONNAN Christian, M. CHAUVEAU Jean-Baptiste, Mme CHIRIAUX Allisson, M. MASMONTET Jean, M. GAUYACQ Jean-Paul, M. LASSUS Pierre, Mme PEREUILH Martine

Excusés : Mme SARREMIA Carine, Mme DESTANDAU Stéphanie, Mme MEYER Véronique, M. URRUTIBEHETY Baptiste, Mme DESCLAUX Amandine

29092022-4 : Actualisation des tarifs de la redevance assainissement 2023

Le Maire rappelle qu'actuellement et depuis le 9 juillet 2020, l'assiette de redevance d'assainissement est fixée à :

- Une part fixe de 53 €
- Une part proportionnelle au nombre de m3 d'eau potable facturée dans l'année de 1.31 €.

Il expose ensuite qu'il faut maintenir un effort constant afin de suivre l'évolution des seuils d'exigibilité aux subventions afin de pouvoir faire des travaux sur le réseau.

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE

D'augmenter la part fixe à 54 €

D'augmenter la part proportionnelle au nombre de m3 d'eau potable facturé à 1,40 €HT.

Pour expédition certifiée conforme
Fait et affiché à LAHONTAN le 29 septembre 2022

Le Maire

Patrice LALANNE
